

PROGRAMME DE BOURSE EIFFEL 2024/25

CAS D'INELIGIBILITE

- ▶ Les candidats de plus de 25 ans lors de la campagne de candidature 2023 (né avant 03/1998);
- ▶ Les candidats binationaux lorsqu'ils ont la nationalité française ;
- ▶ La bourse Eiffel n'est pas cumulable avec une autre bourse du gouvernement français, ni avec une bourse Erasmus +, ni avec une bourse de l'Agence Universitaire de la Francophonie.
- ▶ Seuls les étudiants en cours d'études à l'étranger peuvent candidater.
- ▶ La candidature d'un étudiant dont le dossier n'a pas été retenu lors d'une sélection précédente n'est pas recevable, même si cette candidature est présentée par un établissement différent ou dans un autre domaine d'études ;
- ▶ La candidature d'un étudiant qui a déjà bénéficié d'une bourse Eiffel de niveau master n'est pas recevable pour ce même niveau ;
- ▶ Seules les candidatures transmises par les établissements français sont recevables ;
- ▶ Les formations françaises délocalisées à l'étranger;
- ▶ Les étudiants qui déposent leur candidature dans plusieurs établissements français verront leur candidature rejetée ;

- ▶ Les formations dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- ▶ Stage ou échange facultatif : Celui-ci est à l'initiative de l'étudiant-boursier qui souhaite valoriser son cursus et l'allocation de bourse est arrêtée de manière systématique pendant la durée de tout stage ou échange qui n'est pas considéré comme obligatoire par la maquette de la formation. Cela entraîne l'arrêt de la bourse, avec un report possible de la bourse ;
- ▶ Les candidatures incomplètes;
- ▶ La période de césure est autorisée mais entraîne l'arrêt de la bourse, avec un report possible de celle-ci. Les allocations ainsi que le statut de Boursier du Gouvernement français seront arrêtés durant la période de césure.